



Mesures de soutien aux acteurs économiques – RECAPITULATIF (source : BPI France)

Par Bpifrance

L'octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises,

La prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement,

Le réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance,

La mise en œuvre d'un nouveau dispositif de Prêt garanti par l'Etat (PGE) avec la mobilisation des réseaux bancaires afin de soulager la trésorerie des entreprises. Ce dispositif est accessible via la plateforme développée par Bpifrance,

La mise en œuvre d'un "guichet unique" pour les aides dédiées au secteur du Tourisme,

[La mise en place d'un formulaire de demande en ligne et d'un numéro vert \(0 969 370 240\) pour faciliter l'accès à l'information et orienter les entrepreneurs,](#)

[La mise en place avec le gouvernement de mesures exceptionnelles pour les entreprise exportatrices,](#)

[La mise en place d'un plan d'urgence de 4 milliards d'euros pour soutenir les startups.](#)

<https://www.bpifrance.fr/la-la-Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

Par la région Guadeloupe

Mesures d'urgence :

- dispositif anti-faillite : aide complémentaire forfaitaire de 2000 € à 5000€, sous certaines conditions
- Fonds régional d'urgence TPE : avances remboursables sans garantie et à taux zéro pour un montant maximum de quinze mille euro (15 000 €) pour les EI ou EIRL
- Création d'un fonds de 600 000 € de soutien au maintien des activités des organisations professionnelles de l'agriculture et de la pêche
- Plan de relance : pour les TPE et PME, prêt à taux zéro de 10 000 € à 300 000 € pour une durée de 7 ans avec un différé de 2 ans. Votre banque est votre premier interlocuteur.
- 10 M€ de fonds régionaux immédiatement mobilisables dans le cadre du «Fonds régional de Garantie» (FRG) pour les prêts bancaires contractés par les entreprises guadeloupéennes.

<https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite/detail/actualites/soutien-aux-acteurs-economiques-1/categorie/entreprise/#>

Par le ministère de l'Economie et des Finances

<https://www.economie.gouv.fr/>
[Une aide pouvant aller jusqu'à de 1 500 € pour toutes les très petites entreprises, travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs, associations et retraités, sous réserve de respecter certaines conditions,](#)

Une aide de 2 000 € attribuée par les régions à compter du 15 avril 2020 pour les entreprises les plus en difficulté. Cette aide devrait être portée à 5 000 € (sous réserve de respecter certaines conditions),

[Une aide financière exceptionnelle du CPSTI pour les travailleurs indépendants,](#)

[Une aide exceptionnelle pour les artisans et les commerçants,](#)

[Des aides spécifiques pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme,](#)

[Le report des loyers et des factures d'eau, d'électricité et de gaz pour les entreprises éligibles à l'aide forfaitaire,](#)

La suspension des loyers et charges locatives pour l'échéance du mois d'avril pour les entreprises (TPE) situées dans des centres commerciaux,

[Une adaptation et simplification des marchés publics,](#)

[Une aide psychologique pour les entrepreneurs en difficultés aigües en collaboration avec le dispositif Apesa et le soutien d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et de CMA France,](#)

[La publication d'une FAQ pour accompagner les entreprises,](#)

[La publication d'une FAQ sur la tenue des AG et le respect des délais comptables,](#)

[La publication d'un document avec des réponses à destination des travailleurs indépendants,](#)

Par l'administration fiscale

Le report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires),

<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>

[Report du paiement de la CFE du 15 juin au 15 décembre pour le secteur du tourisme,](#)

La possibilité d'opposition aux prélèvements SEPA ou d'en demander le remboursement,

Pour les travailleurs indépendants, la possibilité de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source,

[La publication d'une FAQ par le ministère de l'action et des fonds publics.](#)

Par le réseau des Urssaf

La possibilité de reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales pour les échéances du mois de mars, avril, mai et juin,

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-actualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html>

Le report de l'échéance du 5 juin pour les cotisations sociales des indépendants et des libéraux,

La mise en place d'un plan d'étalement de créances.

Par le ministère du Travail

[Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé,](#)

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

La publication d'un document sous forme de questions-réponses à destination des entrepreneurs et des salariés,

[La publication de plusieurs guides de bonnes pratiques par secteurs d'activités afin d'assurer la continuité de l'activité,](#)

[La publication d'un protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés.](#)

Par le ministère de la transition écologique et solidaire

Lancement par le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale d'un dispositif de secours ESS pour apporter une aide d'urgence aux très petites entreprises ESS.

<https://www.avise.org/actualites/lancement-du-dispositif-de-secours-ess>

Par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Annulation de trois mois de loyers, charges et taxes foncières pour les entreprises des QPV (quartiers prioritaires de la ville) dans leurs locaux.

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cp_anct_07052020.pdf

Par l'Agefiph

Une aide exceptionnelle « soutien à l'exploitation »,

Une aide financière pour les périodes de carences des arrêts de travail,

Un diagnostic action « soutien à la sortie de crise ».

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/covid-19-lagefiph-prend-des-mesures-de-soutien-aux-entrepreneurs-handicapes>

Par l'Assurance Maladie

[Versement d'une subvention "Prévention COVID" comprise entre 1 000 et 5 000 euros aux entreprises ayant un effectif de 1 à 49 salariés ainsi qu'aux travailleurs indépendants sans salarié, qui ont investi dans du matériel de protection Covid-19.](https://www.ameli.fr/guadeloupe/entreprise/covid-19/une-subsidation-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail)

<https://www.ameli.fr/guadeloupe/entreprise/covid-19/une-subsidation-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

Par l'AGIRC - ARRCO

[Une aide financière exceptionnelle de 1500 euros dédiée aux dirigeants et mandataires sociaux salariés.](https://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/covid-19-lagirc-arrco-met-en-place-une-aide-exceptionnelle-dediee-aux-salaries/)

[Vhttps://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/covid-19-lagirc-arrco-met-en-place-une-aide-exceptionnelle-dediee-aux-salaries/](https://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/covid-19-lagirc-arrco-met-en-place-une-aide-exceptionnelle-dediee-aux-salaries/)

Par la Banque de France (médiation du crédit)

La possibilité de négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Par les organismes de médiation

[Un appui de la médiation des entreprises au traitement d'un conflit avec des clients ou des fournisseurs,](#)

[Une médiation gratuite par le CMAP \(Centre de médiation et d'arbitrage de Paris\),](#)

[Une voie extra-judiciaire pour le traitement amiable des difficultés, la "Tierce Conciliation".](#)

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/coronavirus-laction-du-mediateur-des-entreprises-au-service-des-acteurs>

Par la Fédération française de l'assurance (FFA)

Une contribution à hauteur de 400 millions d'euros au Fonds de solidarité,

Mise en place d'un programme d'investissement de 1,5 milliard d'euros pour soutenir la reprise économique et notamment les ETI, les PME et le secteur de la santé. 10 % de ce programme soit 150 millions d'euros seront consacrés au secteur du tourisme,

La conservation des garanties des contrats d'assurance des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie,

Lancement des travaux sur un futur dispositif d'assurance contre les conséquences économiques d'un événement majeur de type COVID-19.

<https://www.ffa-assurance.fr/presse/communique-de-presse/coronavirus-les-assureurs-se-mobilisent-et-annoncent-de-nouvelles>

Par les professionnels du chiffre et du droit

[Les avocats : opérations "avocats solidaires" avec des consultations gratuites par téléphone sur les questions liées à l'impact du coronavirus](#)

[Les experts comptables : Financement du BFR à hauteur de 50 K€, assistance des clients pour monter un dossier de financement en ligne, actions spécifiques en région](#)

[Les greffes des tribunaux de commerce et Infogreffe : organisation d'entretien de prévention des difficultés par téléphone ou en visioconférence, mise en place d'un numéro d'information par Infogreffe \(01 86 86 05 78\) et d'une adresse e-mail dédiée \(service.clients@infogreffe.fr\),](#)

[Les notaires : mise en place de consultations gratuites sur RMC tous les vendredi à 13h45,](#)

[Les huissiers de justice : mise en place d'une plateforme de médiation gratuite pour régler les litiges de loyers liés au confinement.](#)

<https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-mobilisation-professionnels-du-chiffre-du-droit>

Ensemble, rebâtissons Terre de haut.